

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2008, s'est réuni en séance publique le **JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

MAIRE : M. PAGNY

ADJOINTS AU MAIRE : Mme BONNIN (départ à 19h55 après le vote du point n°5), M. SANSON, M. GADAN, Mme COPELAND, Mme SERT, M. MICHEL, M. ROZOT.

CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. THIOBANE, Mme BRISSON, Mme POLVORINOS-FERNANDEZ (arrivée à 19h40 après le vote du point n°5), Mme CLARY, Mme TISSERAND, M. GAUDEFROY, Mme LEROUX, Mlle JOULAUD, M. BERNASCON, Mlle BARE, Mlle HADJAL, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mlle NEILZ, M. ALLAIN, Mme MOKEDDEM, M. SIMIOT.

POUVOIRS

Mme POLVORINOS-FERNANDEZ	à	M. SANSON
Jusqu'à son arrivée		
M. ARCHIDEC	à	M. GADAN
M. GREE	à	M. MICHEL
Mme RAGAIN	à	Mlle NEILZ
M. LECAMUS	à	M. PERROUX

ABSENTS EXCUSES

Mme DEMAGNY
M. MARENA
Mme JAL

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme CLARY, secrétaire de séance, fonctions qu'elle accepte.

* * * * *

M. le Maire informe l'assemblée :

- de la mise en service par la Ville, dès le 25 septembre 2008, d'une navette depuis le Chemin de Quincangrogne jusqu'au Quai Saint-Père, en attendant l'ouverture d'une ligne officielle.

Cette navette gratuite permettra aux habitants du Quartier de Quincangrogne de se rapprocher du centre ville et de la gare.

- de la réponse de Vinci Park confirmant l'impossibilité technique d'ajouter un niveau supplémentaire au parking Delambre.

- de la médaille de bronze remportée aux Jeux Olympiques à Pékin par un enfant de Lagny-sur-Marne : Benjamin Boukpeti, en kayak.

Puis il propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°A Procès-verbal de la séance du 24 juin 2008 - Adoption -

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 juin 2008.

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération du 28 mars 2008, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, à savoir :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

Culture

- Charles Vanel

▪ **le 8 juillet 2008** un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "CHRISTOPHE WALLEMME" le 14/10/2008 avec GiantSteps à CHAVILLE (92370). Coût : 3.500,00 € H.T.

▪ **le 25 juin 2008** un contrat de cession de représentation du spectacle "Fouillons, Fouillons" le 20/09/2008 avec la Compagnie ATOUT THEATRE à MONTEVRAIN (77144). Coût : 6.127,50 € H.T.

▪ **le 25 juin 2008** un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "AU DELÀ DES COULEURS" les 20 et 21/11/2008 avec l'Association MORISSE ET COMPAGNIE à OTHIS-BEAUMARCHAIS (77280). Coût : 3.047,60 € H.T.

▪ **le 25 août 2008** un contrat de cession du droit de représentation du spectacle "Vents Contraires" le 17/10/08 avec l'Association FA7 à NOISIEL (77186). Coût : 1.965,60 € H.T.

- Événementiel

▪ **Le 25 juillet 2008** un contrat d'engagement pour assurer l'animation musicale du bal, avec LES AMIS DE L'ACCORDEON à AULNAY-SOUS-BOIS (93600), le 13/07/2008. Coût : 3.000,00 € H.T. nets

- Animation

- **Le 18 juin et le 5 juillet 2008** des contrats de location de jeux avec la Société AIR2JEUX à NOISY-LE-GRAND (93160), pour les lieux et dates de manifestations suivants :
 - le 16/07/08 – avenue André Malraux – Coût 915,95 € H.T.
 - le 19/07/08 – square Paul Tessier – Coût 457,02 € H.T.
 - le 23/07/08 – avenue du Stade, rue Jean Mermoz – Coût 720,20 € H.T.
 - le 26/07/08 – square Paul Tessier – Coût 720,20 € H.T.
 - le 30/07/08 – impasse Rothschild – Coût 720,20 € H.T.
 - le 09/08/08 – square Paul Tessier – Coût 308,70 € H.T.
 - le 13/08/08 – avenue du Stade, rue Jean Mermoz - Coût 726,92 € H.T.
 - le 6/08/2008 – avenue André Malraux – Coût : 910,54 € H.T.

Musée

- **le 28 mars 2008** une convention pour l'édition d'un guide présentant les villes françaises d'Art et d'Histoire, avec "l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés" à CHATEAU NEUF (64100). Participation financière de la Ville 1.950 € T.T.C. pour 130 exemplaires.
- **le 26 mai 2008** un contrat de cession pour la programmation et les droits d'exploitation du spectacle "PARADIS PROVISoire" avec la Compagnie K MAÏEU Cie à ETAMPES (91150), le 03/07/2008 sur la péniche Antipode. Coût : 866,00 € nets
- **le 9 juillet 2008** une convention pour l'organisation de huit conférences de sensibilisation à l'art contemporain intitulées "THE SHOW MUST GO (ON)" avec l'Association "Connaissance de l'art contemporain" à LOUVECIENNES (78430). Coût pour 8 conférences : 3.192,00 € nets

Enfance

- **le 18 juin 2008** deux conventions pour l'accueil des centres en camping et activités à la ferme, avec "l'Association Environnement et Découvertes de la Ferme" à SAINT HILLIERS (77160), pour un groupe de 20 enfants, chaque :
 - du 15/07/2008 au 18/07/2008 - Coût : 1.950,00 € T.T.C.
 - du 11/08/2008 au 14/08/2008 - Coût : 1.950,00 € T.T.C.
- **le 2 juillet 2008** un contrat d'engagement pour la représentation du spectacle "LA PISTE AUX ETOILES", Compagnie Clair de Lune à CHAMPIGNY (94501), le 01/12/2008, à la crèche. Coût : 420,00 € nets

Population

- **le 24 juin 2008** un contrat de location pour une fontaine à eau avec la Société ELIS à SAINT THIBAULT DES VIGNES (77400), pour une durée d'un an. Coût : 36,47 € H.T. mensuel
- **le 9 septembre 2008** un contrat d'assistance et de maintenance logicielle avec la Société ARPEGE à Saint-Sébastien-Sur-Loire (44236), pour le service Etat Civil. Coût annuel : 464,00 € H.T. Durée 5 ans.

Service technique

- **le 30 juin 2008** un contrat de location d'un autocar sans chauffeur, avec la Société "LOCATION DES CARS MARIE" à AULNAY SOUS BOIS (93600), d'une durée de 3 mois à compter du 01/07/2008. Loyer mensuel de 2.700,00 € H.T.
- **le 30 juillet 2008** un contrat de location de géolocalisation avec la Société OCEAN ATLANCE France à CLICHY (92110). Montant mensuel : 605,00 € H.T.

SERVICES

- **le 4 juillet 2008** un avenant n°1 au marché de vérification périodique des installations électriques gaz et ascenseurs avec la Société QUALICONSULT à LOGNES (77185) - (mise à jour). Montant initial du marché : 12.280,00 € H.T. Nouveau montant : 12.300,00 € H.T.
- **le 9 juillet 2008** un avenant n°1 au marché de maintenance de détection incendie, avec la Société ERIS à VITRY SUR SEINE (94400) - (mise à jour). Montant initial du marché : 3.150,00 € H.T. Nouveau montant : 3.880,00 € H.T.
- **le 21 juillet 2008** un marché d'audit financier communal avec la Société MAZARD ET GUERARD à PARIS LA DEFENSE (92075) . Montant : 18.000,00 € H.T.
- **le 30 juillet 2008** un marché de mise en place d'une patinoire d'extérieur provisoire pour Noël 2008, avec la Société SYNERGLACE à BRUNSTATT (68350), du 12/12/2008 au 04/01/2009. Montant : 64.041,00 € H.T.

N°02 URBANISME – Cession d'un patrimoine par la SA d'HLM Immobilière 3 F à sa filiale Résidence Urbaine de France – Avis

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la cession par la SA d'HLM Immobilière 3 F à sa filiale Résidence Urbaine de France, de l'ensemble immobilier de 46 logements sis 10 avenue Albert Camus.

N°03 AFFAIRES TECHNIQUES – Marché de service d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de type MT garantie totale sur les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – Acceptation de l'offre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise DALKIA FRANCE et **autorise** M. le Maire à signer avec celle-ci le marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de type MT garantie totale sur les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (lot unique P1, P2, P3), pour une durée de 8 ans.

N°04 AFFAIRES GENERALES – Communication de la liste électorale prud'homale

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le tarif des copies de la liste électorale prud'homale.

N°05 AFFAIRES GENERALES – Dérogation au repos dominical d'une entreprise - Avis

A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'octroi d'une dérogation au repos dominical en 2009 de l'entreprise située 128 avenue de Maréchal de Lattre de Tassigny.

N°06 QUESTIONS DIVERSES -

Au sujet du Centre Technique Municipal, M. le Maire informe l'assemblée d'une opportunité toute récente concernant un bien immobilier à vendre dans la zone industrielle rue Ampère.

Il précise que l'emménagement du Centre Technique Municipal, est en cours, dans les locaux loués rue Freycinet. Enfin il informe le Conseil Municipal qu'il va prendre un arrêté déclarant sans suite la procédure de marché de travaux de construction sur le site des Etoisies.

M. le Maire répond ensuite à une question écrite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 10.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY